

CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°19 du 23 mars 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application du Code général des collectivités territoriales)

Date de convocation : 17 mars 2017
Date d'affichage : 17 mars 2017
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

L'an deux mil dix sept, le vingt trois mars, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison de l'éducation, des loisirs et de la culture, en séance publique sous la présidence de Madame Elvira JAOUËN, Maire.

Étaient présents :

Mme Elvira JAOUËN, M. Pascal CRAFFK, Mme Roseline DROUIN, Mme Sylvette AMESTOY, M. Xavier COSTIL, M. Hussen KEBE, Mme Isabelle THENON, M. Pascal HOUEIX, M. Alain WURTZ, M. Didier DAGUE, M. Pascal ANDRIOT, Mme Marie-France TRONEL, Mme Sophie MATHARAN, M. The Hung PHAM, M. Christophe LHARDY, Mme Maryeme BOUSLAM, Mme Joëlle COLLET, Mme Sarah BERREGHIS, Mme Dominique LETERME, M. Amar HADDOU, M. Xavier CHADENET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Sandra POPIELUCH NGUYEN	avait donné pouvoir à Mme Elvira JAOUËN
Mme Chantal de SARAN	avait donné pouvoir à Mme Isabelle THENON
M. Yves RIPOCHE	avait donné pouvoir à M. Didier DAGUE
M. Mathieu UHL	avait donné pouvoir à Mme Sylvette AMESTOY
Mme Linda HELLA	avait donné pouvoir à Pascal CRAFFK
Mme Emmanuelle AVERTY	avait donné pouvoir à M. Hussen KEBE
Mme Karine VASSELIN	avait donné pouvoir à Mme Sarah BERREGHIS

Absent

M. Philippe MAILLARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christophe LHARDY, en tant que secrétaire de séance, procède à l'appel.

Madame la Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du conseil municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 27 voix pour, adopte le procès verbal du conseil municipal du 2 février 2017.

00 – DONNER ACTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame la Maire (n°2017-01 à 2017-08)

01 – INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte

- de l'installation de Monsieur Xavier CHADENET en tant que conseiller municipal.
- du nouveau tableau du conseil municipal.

02 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour et 4 abstentions (Mme Joëlle COLLET, Mme Sarah Berreghis, Mme Karine VASSELIN, M. Xavier CHADENET), émet un avis favorable sur les modifications proposées au tableau des effectifs.

03 – GRATIFICATION DES STAGIAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 28 voix pour, se prononce favorablement sur :

- le versement d'une gratification mensuelle au prorata du temps de présence, aux stagiaires effectuant un stage au sein des services de la ville,
- l'autorisation donnée à Madame la Maire pour signer les conventions de stage.

04 – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE SETE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour et 4 abstentions (Mme Joëlle COLLET, Mme Sarah Berreghis, Mme Karine VASSELIN, M. Xavier CHADENET),

- approuve le principe de la transaction et les termes du protocole d'accord à conclure avec la société SETE,
- autorise Madame la Maire à signer le protocole d'accord.

05 – BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal, à la majorité, par 24 voix pour et 4 contre (Mme Joëlle COLLET, Mme Sarah Berreghis, Mme Karine VASSELIN, M. Xavier CHADENET), se prononce favorablement sur le budget primitif 2017 présenté qui s'équilibre en dépenses et en recettes toutes sections confondues à 9.484.763,00 € :

- En section de fonctionnement : 6.979.051,00 € ;
- En section d'investissement : 2.505.712,00 €.

06 – TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 28 voix pour, décide que les taux des trois taxes directes locales ne varieront pas en 2017 et restent fixés à :

- taxe d'habitation : 11,20%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,05 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,00 %

07 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 27 voix pour et une non participation (Mme Maryeme BOUSLAM),

- se prononce favorablement sur le montant attribué à chaque association dans le cadre de leur demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2017,
- autorise Madame la Maire à signer les avenants à la convention signée avec le Conservatoire de Courdimanche.

08 – GARANTIE D'EMPRUNTS POUR ANTIN RESIDENCES

Le Conseil Municipal, à la majorité, par 24 voix pour et 4 contre (Mme Joëlle COLLET, Mme Sarah Berreghis, Mme Karine VASSELIN, M. Xavier CHADENET),

- accorde la garantie de la commune de Courdimanche à l'opérateur Antin Résidences à hauteur de 100 % du montant des emprunts,
- autorise Madame la Maire à intervenir et à signer toute convention et contrat de prêt passés entre la Caisse des dépôts et consignations, l'emprunteur et la commune.

09 – TRANSFERT DE L'ACTIVITE « ATELIER MEMOIRE SENIORS » DU CCAS A LA VILLE DE COURDIMANCHE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 28 voix pour, décide :

- de transférer les activités seniors jusque là gérées par le CCAS à la commune de Courdimanche,
- de créer un tarif spécifique « ateliers mémoire » dans le cadre de la régie de recettes de la Direction des solidarités et de la vie citoyenne,
- d'arrêter le tarif « ateliers mémoire » à 110 € par an comme l'avait arrêté le conseil d'administration du CCAS.

10 – SOLLICITATION DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 28 voix pour, autorise Madame la Maire à :

- solliciter une subvention au titre des travaux divers d'intérêt local (réserve parlementaire) pour l'année 2017, auprès des parlementaires du Val d'Oise,
- à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

11 – SOLLICITATION DE LA DETR 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 28 voix pour,

- autorise Madame la Maire à solliciter l'aide de l'état au titre de la DETR à hauteur de 40 % du coût opération HT pour les opérations de sécurisation des équipements communaux autres que les bâtiments scolaires et pour la rénovation de la halle de la Louvière
- autorise Madame la Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention
- sollicite une autorisation de démarrage anticipé des travaux.

12 – MAISON DE LA PETITE ENFANCE : PROGRAMME ET SOLLICITATIONS FINANCIERES DES PARTENAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 28 voix pour, se prononce favorablement :

- sur le projet de réalisation d'une maison de la petite enfance,
- autorise Madame la Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental du Val d'Oise, de la Caisse d'allocations familiales et de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise pour les montants indiqués au plan de financement prévisionnel présenté,
- autorise Madame la Maire à signer tous documents relatifs à ces demandes de subvention
- autorise Madame la Maire à solliciter une autorisation de démarrage anticipée des travaux.

13 – MAISON DE LA PETITE ENFANCE : AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 28 voix pour, autorise Madame la Maire à :

- signer et déposer au nom de la commune les demandes de permis de démolir, de construire et tous actes nécessaires à la rénovation et construction de la maison de la petite enfance,
- solliciter la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise pour la rétrocession d'une partie de la parcelle HK et afin d'obtenir le permis de construire sur cette parcelle dont elle est propriétaire.

14 – FONCIER COMMUNAL : VENTE DU LOT N°5 DE L'IMPASSE DE LA FERME CARPENTIER

Le Conseil Municipal, à la majorité, par 24 voix pour et 4 contre, (Mme Joëlle COLLET, Mme Sarah Berreghis, Mme Karine VASSELIN, M. Xavier CHADENET), se prononce favorablement sur :

- la vente du lot n°5 au prix de 150 000 €
- l'autorisation donnée à Madame la Maire de signer les actes afférents à ces cessions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h15.

Elvira JAOUËN

*Maire de Courdimanche
Conseillère régionale d'Ile-de-France*